



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des pilotes de canadais

Question écrite n° 45088

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet alerte M. le ministre de l'intérieur sur la situation des pilotes de canadais alors qu'un mouvement de grève est prévu au début de l'été. Alerté par des pilotes se trouvant sur la base aérienne de Nîmes-Garons - Saint-Gilles, dans sa circonscription, et par le Syndicat national du personnel navigant de l'aéronautique civile, le député constate les nombreuses défaillances systémiques et matérielles qui atteignent leur profession. D'une part, M. le député considère inacceptables les nombreux manquements de l'administration dans le versement des salaires et des primes. Il lui semble anormal que de nombreux pilotes ne reçoivent pas leur salaire à temps, que les primes de vol, qui représentent une grande partie du salaire des pilotes soient réduites, parfois non versées à temps ou que leur calcul soit parfois erroné. D'autre part, le député s'inquiète de l'état des capacités matérielles des services de sécurité civile devant assurer l'appui aérien lors des opérations de lutte contre les incendies. Il rappelle que le sud de la France a souffert de terribles incendies les années passées. En effet, l'été 2021 a été marqué par les incendies dans le Var, qui ont ravagé 700 000 hectares de forêt et coûté la vie à 2 pompiers ou en 2019 dans le Gard lors desquels le pilote de canadais Franck Chesneau perdit la vie, sur la commune de Générac, dans la circonscription de M. Meizonnet. Or il constate que, sur la base aérienne de Nîmes-Garons - Saint-Gilles, seuls quelques appareils sont en capacité réelle de mener une intervention. Il semble plus qu'urgent, alors que les épisodes incendiaires saisonniers débutent, comme ces dernières semaines en Ariège, de trouver une solution à la fois aux problèmes relatifs à la rémunération des pilotes et aux problèmes matériels. Le risque d'incapacité à intervenir en cas de plusieurs déclenchements d'incendies simultanés est réel et doit avoir toute notre attention. À ce titre, il demande à M. le ministre de l'intérieur de prendre les dispositions qui s'imposent pour ne pas se retrouver dans une situation qui pourrait s'avérer dramatique.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45088

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2041

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)